

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°32 du 6 août 2010

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°10

DÉCISION N° 0-29171-2010/DEF/EMM/ORJ
portant abrogation de texte.

Du 7 juillet 2010

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « organisation, réglementation et affaires juridiques ».*

DÉCISION N° 0-29171-2010/DEF/EMM/ORJ portant abrogation de texte.

Du 7 juillet 2010

NOR D E F B 1 0 5 1 4 0 7 S

Texte abrogé :

Arrêté n° 14 du 15 novembre 2005 (BOC, 2005, p. 8395. ; BOEM 113.5, 140.1) modifié.

Référence de publication : BOC N°32 du 6 août 2010, texte 10.

Le texte mentionné ci-dessous est abrogé :

Arrêté n° 14 du 15 novembre 2005 relatif à l'exercice du commandement et à l'organisation des forces maritimes et des éléments de force maritime, modifié.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'amiral,
chef d'état-major de la marine,*

Pierre-François FORISSIER.